

d'améliorer les droits de la personne dans le monde en voie de développement. C'est ainsi que nous avons contribué à faire du Commonwealth l'un des plus récents agents de promotions des droits de la personne. À leur réunion de 1981 à Melbourne, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont endossé en principe l'établissement d'un service spécial des droits de la personne au sein du secrétariat du Commonwealth. Nous espérons que ce service fera progresser la cause de l'humanité en aidant tous les pays membres du Commonwealth à partager leur expérience en matière de législation et de réforme législative.

Le bref survol que je viens d'effectuer montre que le bilan des trente-cinq dernières années n'est pas uniquement négatif, même en ce qui a trait à la mise en oeuvre des accords en matière des droits de la personne. Je crois d'ailleurs que l'on peut affirmer que le Canada a fait plus que la plupart des autres pays pour favoriser une meilleure mise en oeuvre de ces accords. Néanmoins, les réactions du Canada aux violations des droits de la personne, tant dans les pays du bloc de l'Est que dans le monde en voie de développement, font l'objet de débats animés au sein de la population canadienne.

Pour ma part, je crois qu'une diplomatie publique énergique peut jouer un rôle au sein de la politique étrangère du Canada. Or, quand les circonstances le justifiaient, nous n'avons pas hésité à faire connaître ouvertement et sans ambages l'indignation très réelle du peuple canadien, comme ce fut le cas lors de notre condamnation des violations des droits de la personne en Pologne, au Salvador, en Afrique du Sud et au Cambodge.

La diplomatie

Par ailleurs, il existe des situations où la diplomatie que l'on qualifie de "discrètes" sied davantage. Nos interventions sont parfois plus efficaces si nous les situons dans un contexte humanitaire ou dans le contexte de l'avancement des relations bilatérales. L'affrontement et les condamnations peuvent parfois n'avoir pour seul résultat que de durcir les positions et d'entraîner une répression encore plus dure. À titre d'exemple, devrions-nous rompre tous nos liens diplomatiques avec l'Afrique du Sud, comme on nous incite à le faire? Je crois que non. Certes, si de telles mesures pourraient servir à donner libre cours à notre colère, je crains toutefois qu'elles ne contribuent en rien à mettre fin à l'apartheid.